

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :
Bureaux-Trouvée : Trois mois : 12.00
Six mois : 22.00
Un an : 40.00

Paris, rue de Valenciennes, 10 bis
En France et l'étranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement cesse, jusqu'à réception d'un avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :
Annonces : la ligne : 20 ct
Réclames : " " " " 30 ct
Faits divers : " " " " 10 ct
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont remis à Reboux, au bureau du Journal, à Lille, chez M. QUARRÉ, Libraire, Grand-Place; à Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'Office de Presse.

ROUBAIX 17 JUIN 1877.

Bulletin du jour

Le gouvernement a devancé les projets de ses adversaires. Il a, dès hier, demandé au Sénat la dissolution de la Chambre des députés. En politique comme à la guerre, la promptitude des mouvements est souvent l'indice d'une parfaite sûreté de vues. La tactique suivie par le ministère a un instant désarçonné les gauches; leur stupeur a été grande, quand le ministre de l'intérieur est venu leur annoncer les intentions du Maréchal et leur lire la déclaration que le télégraphe nous a fait connaître hier. Cette stupeur n'est bientôt changée en colère, en véritable fureur. Il est parfaitement inutile d'énumérer, nous écrivit un de nos amis de Versailles, les vociférations, les hurlements, les gestes inconvenants qui accueillent cette lecture. Un *Casimir* pourrait seul être l'historiographe de scènes de ce genre. M. de Fourtou reste calme devant cette tempête et poursuit sa lecture. Lorsqu'il descend de la tribune, les mêmes clameurs partent de tous les points de la gauche. Mais sous l'explosion de ces colères, on sent un ahurissement profond. La gauche n'est pas terrible, elle est grotesque.

Au Sénat, le Message a été bien accueilli. Il parle un langage très-net et très-ferme qui produira une impression favorable sur le public français.

Comme on le sait déjà, une interpellation a été déposée au nom des gauches par M. Bethmont et acceptée aussitôt par le ministre de l'intérieur.

La discussion de cette interpellation a été précédée d'un incident assez piquant. Un député de la Vendée, M. Bourgeois, est venu proposer de discuter, avant la dissolution, le rapport de la cour des comptes sur les centaines de millions dont les gouvernants du 4 septembre n'ont pu jusqu'ici justifier l'emploi. On sait qu'on n'a trouvé aucune trace de l'ordonnement de ces millions, au nombre de 263 environ.

La cour des comptes a établi la justification de bien des paiements faits sous la dictature de Tours et de Bordeaux, mais, par un malheureux hasard, ces 263 millions sont restés absolument inexplicables.

M. Gambetta est resté un moment interdit devant la proposition de M. Bourgeois, et lorsqu'il s'est décidé à parler, c'est par des injures et en accusant la droite de mauvaise foi, qu'il a entamé sa réponse. La droite s'est levée tout entière et a réclamé le rappel à l'ordre. Après s'être fait beaucoup prier, M. Grévy s'est décidé à blâmer M. Gambetta, sans cependant le rappeler à l'ordre et en déversant partie de son blâme sur la droite.

C'était, au reste, une bien singulière idée que celle de demander des comptes au gouvernement du 4 septembre; elle ne pouvait naître que dans la pensée d'un cerveau arriéré, entiché de vieux préjugés monarchiques.

Le discours de M. Bethmont n'a pas

paru satisfaisant à la gauche. Ce n'était, d'ailleurs, qu'une paraphrase du manifeste des 363 et l'orateur n'a pas été aux yeux de ses amis à la hauteur de sa mission.

M. de Fourtou a répondu à M. Bethmont; il a développé le message et constaté les tendances à la fois tyranniques et anti-sociales de la majorité; il montra l'étroite corrélation de la politique opportuniste et de la politique intransigeante, leur unité de vues; il a rappelé les manœuvres des 363 pendant le mois dernier, les fausses alarmes jetées dans le pays; après avoir établi la lutte entre les idées conservatrices et les idées socialistes, et appelé les conservateurs à l'aide, il a terminé par une phrase qui peut lui aliéner le groupe royaliste tout entier et avoir au Sénat une influence préjudiciable au projet de gouvernement.

M. Gambetta a pris ensuite la parole. A l'heure où nous écrivons nous n'avons encore que l'analyse télégraphique de son discours qui a duré deux heures et qui paraît avoir été très-véhicement. Le chef des gauches s'est répandu en injures et en attaques contre le Maréchal et contre les catholiques.

Ce discours a été suivi d'un incident où s'est montré, une fois encore, le parti-pris inique de la gauche qui a décidé ment peur de la vérité. Cet incident est dénoncé au pays, dans une dépêche officielle adressée, cette nuit, aux préfets par le président du conseil. Voici ce télégramme :

« Dépêche officielle du président du conseil. »

« Paris, 16 juin, 8 h. 15, soir.
Après une interpellation développée par M. Bethmont et un discours énergique et très-éloquent du ministre de l'intérieur, M. Gambetta a parlé en invoquant contre le ministre l'impression produite, suivant lui, à l'étranger par la modification de 16 mai. Le duc Decazes ayant voulu rétablir la vérité en montrant, pièces en main, le bon état de nos relations extérieures, la gauche a obstinément refusé de l'entendre. »

« Séance levée à sept heures. Suite de la discussion renvoyée à lundi. »

ALFRED REBOUX.

Nous avons reçu les dépêches suivantes :

« Versailles, 7 h. 30 s.
La séance vient de finir.
Le discours de M. Gambetta a duré deux heures.
Des groupes nombreux stationnent aux alentours de la Chambre.
Nul incident.
M. Gambetta repart en voiture. »

« Paris, 16 juin, 10 h. 20.
M. Gambetta, après son discours, a été pris d'une faiblesse et obligé de quitter la séance. Son état n'offre aucune gravité. »

« M. Pierre Lefranc, sénateur de la gauche, est mort à Versailles, vers cinq heures et demie du soir. »

« Voir à la dernière heure. »

« La situation commerciale et industrielle. »

« Le Journal officiel publie une note qui a une grande importance, parce

qu'elle a pour objet de réfuter les bruits malveillants répandus depuis le 16 mai, au sujet de la situation commerciale et industrielle de la France. En voici le texte :

« Quelques organes malveillants persistent à soutenir que la modification politique intervenue le 16 mai aurait amené le trouble et presque la suspension du mouvement industriel et commercial de la France; le gouvernement a le devoir de montrer une fois de plus la fausseté de ces allégations, en leur opposant des faits authentiques et des constatations officielles. »

« D'abord, il importe de rechercher si l'état de langueur de quelques industries tient à des causes récentes et particulières à notre pays, ou s'il n'y faut voir qu'une manifestation partielle de la crise commerciale que toute l'Europe traverse en ce moment. Il convient ensuite de s'assurer si cette crise tend à s'accroître ou si, au contraire, l'ensemble des affaires ne marche pas vers une reprise. »

« Il résulte des documents officiels que la crise dont on se plaint n'est ni récente ni particulière à la France. L'état de malaise général du commerce remonte au commencement de 1876, et plusieurs des industries qui souffriraient de longue date ont aujourd'hui une tendance marquée à se relever. »

« Telle est la vérité.
A l'étranger comme en France, l'année 1875 a été une année d'activité et de prospérité exceptionnelles; c'est à partir de 1876 que partout les relations commerciales se sont progressivement ralenties, et le mouvement rétrograde s'est particulièrement accéléré depuis le commencement de 1877. On pourrait citer tous les Etats de l'Europe, notamment l'Autriche et l'Allemagne; on retrouverait le même phénomène aux Etats-Unis d'Amérique. »

« Il suffit de citer un chiffre à cet égard, il est emprunté aux statistiques anglaises : les exportations du Royaume-Uni présentées en 1876, une diminution de 570 millions sur 1875. »

« En France, les importations et les exportations réunies de l'année 1875 représentaient une valeur de 7,409,300,000 francs, chiffre le plus élevé que nous ayons atteint depuis 1861. Les exportations dépassent de 337 millions les importations. »

« Nous le répétons, le ralentissement progressif dans les affaires a commencé avec l'année 1876; il s'est vite accentué, et au mois de novembre de cette année les exportations présentaient un chiffre inférieur de 77,558,000 fr. à celui des importations. »

« Le résultat général de l'année, comparé à celui de 1875, se traduit par une diminution de 304 millions dans le chiffre de nos envois à l'étranger. »

« Dans les quatre premiers mois de 1877, la crise continue. Le bilan de nos relations commerciales avec l'étranger, importations et exportations réunies, se traduit par un chiffre de 2,279,321,000 francs; il était de 2,333,381,000 en 1876, de 2,526,516,000 en 1875. Pour cette même période, les importations dépassent de 103,269,000 fr. les exportations. »

« Bien loin que cette situation, qui tient à des causes multiples, et notamment à la guerre d'Orient, se soit aggravée, on peut, au contraire, signaler de véritables symptômes d'amélioration. C'est ainsi que, si les impôts indirects n'ont donné, en avril, qu'un excédant

de 2 millions 706,000 fr. sur les évaluations budgétaires, ils ont, en mai, donné un excédant de 8 millions 216,000 fr. dont 5,035,000 fr. afférents à la seconde quinzaine du mois. »

« En ce qui concerne plus spécialement le commerce extérieur, les documents officiels transmis au ministère des finances par chacun des bureaux de douane permettent de constater que, si les chiffres de notre commerce extérieur (importations et exportations réunies) sont, en 1877, inférieurs à tous ceux des mois correspondants de 1876, une légère amélioration se fait du moins sentir quand on compare le mois de mai dernier au mois d'avril précédent. En mai, en effet, les échanges avec l'étranger, qui n'étaient en avril que de 599,717,000 francs, se sont élevés à 612,499,000 francs. »

« Si donc, il est vrai que quelques branches du commerce souffrent en France comme dans toute l'Europe, il est faux, nous venons de le montrer, que cette situation se soit aggravée d'une façon générale depuis un mois. Pour quelques industries, en particulier, elle s'est au contraire considérablement améliorée. »

« Sans parler de l'état du marché financier et de la hausse de plus de 2 fr. que présentent les cours de la rente 3/0 sur ceux du mois dernier, l'industrie des raffineries est en pleine activité, celle du bâtiment présente l'état le plus prospère. »

« Une dépêche officielle de Lyon annonce que la crise dont l'industrie de la soie souffrait depuis huit mois s'est atténuée depuis quinze jours; sept à huit cents métiers de tissage ont repris; les ouvriers teinturiers, qui ne travaillaient que deux ou trois jours, sont désormais occupés toute la semaine. »

« Une autre dépêche de Saint-Etienne constate une amélioration dans l'état des industries métallurgiques et rubannières; l'armurerie y est très active. »

« Sans doute il serait téméraire d'affirmer que cette longue crise commerciale dont les effets se font sentir depuis quinze mois touche à sa fin; trop de causes diverses la compliquent; mais elle semble du moins entraîner d'hui dans une période décroissante, et il est permis d'espérer que l'affermissement de l'ordre et de la paix ne tardera pas à rendre aux affaires toute leur prospérité. »

SENAT

Séance du samedi 16 juin 1877.
Présidence de M. le duc d'Audiffret-Pasquier.

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le président du conseil pour la lecture d'un Message du Maréchal-Président de la République.

M. LE DUC DE BROGLIE, président du conseil des ministres, monte à la tribune. (Vif mouvement d'attention.) Il donne lecture du

MESSAGE DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON
Président de la République

Messieurs les sénateurs,

En vertu de l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875, le président de la République est investi du droit de dissoudre la Chambre des députés, sur l'avis conforme du Sénat; cette grave mesure me paraît aujourd'hui nécessaire.

Je viens vous demander d'y donner votre assentiment. Mes ministres sont,

chargés de développer devant vous les motifs qui m'y déterminent.

Le 16 mai dernier, j'ai dû déclarer au pays quel dissentiment existait entre la Chambre des députés et moi. J'ai constaté qu'aucun ministère ne pouvait se maintenir dans cette Chambre sans rechercher l'alliance et subir les conditions du parti radical.

Un gouvernement astreint à une telle nécessité n'est plus maître de ses actions. Quelles que soient ses intentions personnelles, il en est réduit à servir les desseins de ceux dont il a accepté l'appui et à préparer leur avènement.

C'est à quoi je n'ai pas voulu me prêter plus longtemps.

Quand un tel désaccord existe entre les pouvoirs publics, la dissolution est un des moyens prévus par la Constitution pour y mettre un terme.

J'aurais préféré cependant que la date fût retardée. J'aurais désiré, en particulier, qu'avant de se séparer, les Chambres eussent pu voter le budget de 1878.

Le mois de prorogation qui vient de s'écouler pouvait servir à apaiser les esprits et à leur rendre le calme nécessaire aux discussions d'affaires.

Ce résultat n'a pas été obtenu. A peine la prorogation était-elle prononcée, que plus de trois cents députés protestaient dans un Manifeste dont vous connaissez les termes, contre l'usage que j'avais fait de mon droit constitutionnel.

Ce Manifeste a été répandu avec profusion; un grand nombre de ceux qui l'ont signé l'ont accompagné soit de lettres à leurs électeurs, soit de discours prononcés dans des réunions nombreuses; quelques-uns même, à l'abri de l'impunité parlementaire, se sont servis d'expressions telles que la justice a dû sévir contre les journaux qui les reproduisaient. Une telle agitation ne pourrait se prolonger sans causer un trouble profond.

Ceux qui s'y livrent ne peuvent s'étonner que je les appelle devant le pays auquel ils se sont eux-mêmes adressés; je me borne donc à demander à la Chambre des députés de voter quelques lois urgentes que le patriotisme de tous les partis ne laissera sûrement pas mettre en question.

La dissolution ensuite promptement prononcée permettra qu'une Chambre nouvelle convoquée dans les délais légaux, se réunisse à temps pour assurer les services de l'exercice prochain.

Je m'adresserai avec confiance à la nation. La France veut, comme moi, maintenir intactes les institutions qui nous régissent; elle ne veut pas plus que moi que ces institutions soient dénaturées par l'action du radicalisme; elle ne veut pas qu'en 1880, le jour où les lois constitutionnelles pourront être révisées, tout se trouve préparé d'avance pour la désorganisation de toutes les forces morales et matérielles du pays.

Avertie à temps, prévenue contre tout malentendu et toute équivoque, la France, j'en suis sûr, rendra justice à mes intentions et choisira pour ses mandataires ceux qui promettent de me seconder.

Vous sentirez la nécessité de délibérer sans retard sur l'importante résolution qui vous est soumise.

Le Président de la République,

Vu l'article 5 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 relative à l'or-

ganisation des pouvoirs publics, fait connaître au Sénat son intention de dissoudre la Chambre des députés et lui demande son avis conforme.

Fait à Versailles, le 16 juin 1877.
Le Président de la République,
Signé : MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

Les bureaux du Sénat examineront lundi la demande de dissolution.
La séance est levée.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Séance du samedi 16 juin 1877.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Il est procédé au tirage au sort des bureaux.

Déclaration lue par M. de Fourtou, ministre de l'intérieur, à la Chambre des députés :

« A l'heure où je parais à cette tribune, M. le président de la République adresse au Sénat, en application de l'article 5 des lois constitutionnelles du 25 janvier 1875, un Message pour lui faire part de son intention de dissoudre la Chambre des députés et pour lui demander un avis conforme. Cette décision ne vous surprendra pas. »

« Depuis le 16 mai dernier, un profond dissentiment s'est révéilé entre M. le Président de la République et cette Assemblée. Notre présence sur ces bancs est le signe de ce dissentiment et ne peut s'expliquer d'aucune autre manière. »

« M. le Président de la République demeure convaincu, après deux essais sincères mais infructueux, qu'aucun ministère ne peut réunir une majorité durable dans cette Assemblée, sans demander un point d'appui au parti qui professe les doctrines radicales et par là même sans en favoriser les progrès. »

« Plein de respect pour les institutions qui nous régissent et résolu à les maintenir intactes, il croit avoir le droit d'user de toutes les prérogatives qu'elles lui donnent pour s'opposer à ce qu'un pas de plus soit fait dans une voie qui lui paraît conduire à la ruine et à l'abaissement du pays; il a choisi des ministres qui partagent sur ce point sa pensée et prennent devant la France la responsabilité. Quand un désaccord de cette nature éclate entre deux pouvoirs publics, la Constitution a prévu le moyen d'y mettre un terme, c'est le recours au jugement du pays par la dissolution de la Chambre des députés. »

« M. le président de la République aurait préféré, cependant, que la date de cette dissolution fût retardée, et que les deux Chambres avant de se séparer eussent pu achever l'examen et le vote du budget de 1878. »

« En invitant, il y a un mois, les Chambres à proroger leurs séances, il avait espéré que l'émotion causée par les derniers incidents se calmerait et qu'une sérieuse session d'affaires viendrait possible. Cet espoir ne s'est pas réalisé. La grande majorité de cette Assemblée a cru devoir protester dans une réunion extra-parlementaire contre l'usage que M. le Président avait fait de son droit. »

« Un manifeste partout répandu, commenté avec passion, a propagé dans toutes les parties de la France une agitation qu'il ne peut convenir de laisser durer plus longtemps. »

feuilleton du Journal de Roubaix
du 18 Juin 1877

— 18 —

LA PRINCESSE OGHÉROF

PAR HENRY GRÉVILLE

IX
(Suite.)

M. Milaguine, de plus en plus confondu de cette façon d'envisager les choses, ne put s'empêcher de lui dire :
— Et à toi ?
— Moi, nous verrons plus tard. Pour le moment, c'est votre opinion que je désirerais connaître.

— Oghérof n'a jamais passé pour un homme à marier; son genre de vie... Cependant c'est un brave garçon, — un peu fou, mais pas méchant; — il est très-riche, — il n'a pas de proches parents, — une belle position, — il n'y a rien à dire contre lui; — et puis, il est très-amusant... un joli caractère !
Marthe écoutait toujours, non sans une secrète amertume.

— Pourquoi veut-il m'épouser ? dit-elle après une courte hésitation.
— Parce qu'il est amoureux de toi. Quelle drôle de question ! fit le père totalement abasourdi.

La jeune fille se taisait toujours.

— Eh bien, qu'est-ce que tu en dis ? fit avec un mouvement d'impatience.

— Je n'en sais rien encore. J'en par-

lais avec lui... Et ce mariage ne vous déplaît-il pas ?

— Accablement ! la princesse Oghérof sera bien reçue partout. — le prince fera un genre charmant.

— J'y penserai, dit Marthe en se levant.

Elle embrassa son père et se retira, laissant Milaguine en proie à une incertitude assez comique.

X

Le prince Oghérof ne tarda pas à se présenter, dans la tenue irréprochable d'un prétendant amoureux fou, mais homme du monde, qui veut emporter d'assaut la citadelle. Marthe aussitôt prévenne, le trouva au salon, debout, dans l'attitude d'un héros décidé à vaincre ou à mourir.

Pauline, qui la suivait de près fut saisie au vol par M. Milaguine qui la guettait, et emmenée par lui dans son cabinet, où le menu d'un dîner soigné fut soumis aux investigations les plus minutieuses et aux discussions les plus interminables. M. Milaguine, le moins fin des mortels, préférait toutefois que Pauline ne connût les projets de mariage que s'ils devaient se réaliser. Il trouvait parfois le nez de Pauline trop pointu; — c'est d'un moins ainsi qu'il s'en était expliqué un jour avec madame Chérkof, sa sœur.

Marthe s'assit et indiqua un siège au prince. Celui-ci pouvait être absurde, mais il n'était jamais ridicule. Sa distinction naturelle et son excellente édu-

cation le mettaient à l'abri des accidents de ce genre.

Ce fut donc très-simplement, avec beaucoup de mesure et de bon goût, qu'il exprima ses sentiments à la jeune fille, et qu'il lui demanda l'honneur de sa main.

Marthe se sentit à son aise devant cette manière simple et naturelle de traiter les choses; elle avait craint l'expression ampoulée de sentiments qu'elle ne pouvait partager. Sa cordialité, sa sympathie ordinaire pour ce brillant cavalier si gai, si bon enfant, — qui l'avait sauvée la veille, — se réveillèrent soudain; et ce fut en souriant qu'elle lui dit :

— Quelle singulière idée, prince, vous, si répandu dans le monde, de demander en mariage une demoiselle sérieuse et taciturne comme moi.

— Ah ! Marthe Pavlovna, je vous aime comme un imbécile ! s'écria Oghérof, rendu soudain à sa vivacité accoutumée. Vous me diriez d'aller à quatre pattes pendant sept ans, que je m'y soumettrais !

— Sept ans ! fit Marthe avec un soupir, c'est bien long ! Mais je ne vous aime pas, prince, je dois vous en prévenir.

— Une femme vertueuse aime toujours son mari, dit le jeune homme d'un air convaincu, et tout le monde sait que Marthe Pavlovna est le modèle de toutes les vertus; donc, si j'ai le bonheur d'être agréé... Ah ! mademoiselle Marthe, n'aurez-vous pas pitié d'un pauvre

garde à cheval qui se meurt d'amour ?

Mais tout cela n'est pas sérieux, prince ! dit Marthe, qui avait grand-peine à s'empêcher de rire, tant la situation lui paraissait comique et imprévue.

— Pas sérieux ! Que faut-il faire pour prouver la profondeur de mes sentiments ? Je suis prêt à tout : ordonnez !

— Attendez ma réponse pendant quinze jours sans changer d'avis, lui répondit la jeune fille en se levant.

— Quinze jours ! s'écria Oghérof consterné : — deux semaines ! Mais, Marthe Pavlovna, si dans huit jours vous devez me refuser, il vaudrait bien mieux me le dire tout de suite.

— Que feriez-vous alors ? dit soudain Marthe en le regardant en face.

L'éclair de passion ardente qui brilla dans les yeux du jeune homme était aussi sincère que l'accent de sa réponse.

— J'irais me faire tuer au Caucase ! Et il l'aurait fait, — si la balle ennemie l'avait frappé assez tôt pour ne pas lui laisser le temps de la réflexion, — car il était amoureux pour tout de bon ! C'était un feu de paille, que la froideur de Marthe attisait comme une bise du Nord.

— Il m'aime, celui-là, se dit Marthe, saisie par l'accent convaincu, par le regard de flamme.

Elle ne se demanda pas si cet amour était de l'or pur ou du brillant alliage.

Oghérof se précipita sur les mains de la jeune fille et les couvrit de baisers;

— le premier mouvement instinctif de Marthe fut de les retirer avec indignation... — Je n'en ai plus le droit, se dit-elle tout abattue; et penchant la tête, elle se laissa faire, comme l'agneau du sacrifice.

— Eh bien, prince ! dit M. Milaguine attiré par le bruit des éperons du jeune homme qui suivait Marthe au jardin.

— Mademoiselle Marthe me renvoie à quinze jours. C'est bien cruel, n'est-ce pas, monsieur ?

— C'est très-raisonnable, dit Milaguine, un peu saisi à l'idée nouvelle que, dans deux semaines peut-être, il allait avoir à penser à se séparer de sa fille.

Oghérof n'était pas de cet avis. Cependant il finit par entendre raison, — à la condition de venir tous les jours, deux fois par jour, pour s'assurer du progrès qu'il pourrait faire dans l'esprit de la jeune fille.

On se fait à tout; au bout de quatre ou cinq jours, Marthe avait pris l'habitude de voir Alexandre Oghérof entrer dans le salon en coup de vent, se précipiter sur sa main, puis s'asseoir à côté d'elle et débiter à M. Milaguine, qui s'en tenait les côtes, la plus riche collection d'aventures impossibles, de bons mots inédits, — le tout assaisonné de remarques originales et saugrenues qui déridaient Marthe elle-même.

Et puis cet amour ressemblait si peu à ce qu'elle, jusque-là, elle avait appelé l'amour ! Elle sentait bien que le prince

se tenait à quatre pour ne pas l'enlever, la mettre en croupe sur son beau cheval si doux, et fuir avec elle au bout du monde. En sa présence, il avait des mouvements subits, des états contenus, des regards éteints aussitôt, qui prouvaient à la jeune fille la contrainte que le bel officier exerçait sur lui-même à son égard. « Il m'aime certainement », se disait-elle, et cette soumission dont il faisait preuve, en gardant le silence de son mieux, la touchait peut-être plus encore que le reste.

Et dans les habitudes du jeune homme, quel changement ! Oghérof n'allait plus au théâtre des Eaux-Minérales; il ne s'occupait plus au restaurant en vogue; sa grande calèche ne roulait plus que sur la route de Kamennoi-Ostrov; — les lévriers blancs, étalés au soleil, sur le perron de M. Milaguine, avaient oublié le pavé de bois de la Perspective, et la belle main de Marthe qui leur donnait du sucre de temps à autre leur était devenue familière.

Marthe cependant n'était pas de tout décidée à accorder sa main. Si cruel que fût le souvenir de Michel, elle s'était forcée à l'accepter. L'évoquer; elle ne voulait pas que son mariage fût la suite d'un coup de tête, d'une surprise; — elle avait fixé le terme de quinze jours pour donner à Michel le temps de revenir et de s'expliquer.

(A suivre.)